

mis en ligne le 18 janvier 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13170 DU 17 JANVIER 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Déménagement.

11 rue des goélands

Vendredi 02 février 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par ABER ROUSSEL DEMENAGEMENTS-132 Rue du Clos de Breil, PA du Val Coric Est, 56380 GUER,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre l'installation d'une benne il importe de modifier l'accès au stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le vendredi 02 février 2024 de 08h00 à 18h00, il convient d'autoriser le stationnement d'un camion de déménagement devant le 11 rue des goélands, et d'interdire les places de stationnement devant le 12 rue des goélands afin de créer un axe de circulation. Aussi le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

